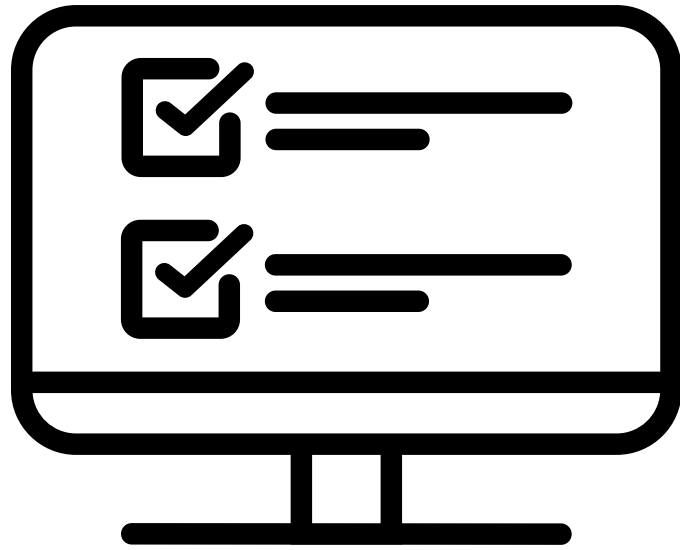
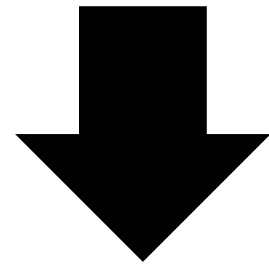


COMMENT SIGNALER ?



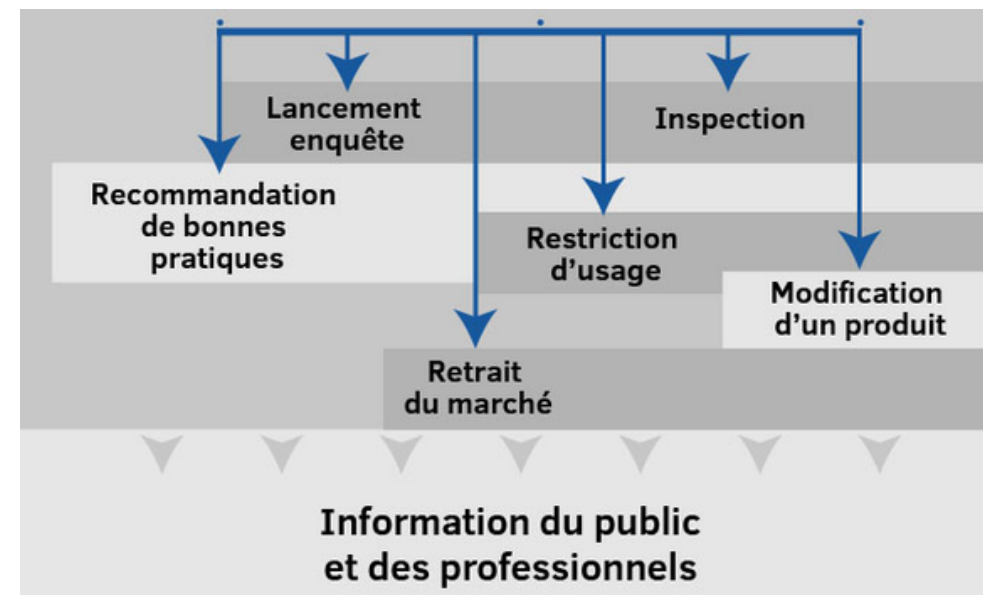
WWW.SIGNALEMENT-SANTE.GOUV.FR

QUE DEVIENT MON SIGNALEMENT ?

Enregistrement puis analyse par :



LES ACTIONS POSSIBLES



USAGERS!
AGISSEZ POUR VOTRE SANTÉ
ET CELLE DES AUTRES EN
SIGNALANT LES ÉVÈNEMENTS
SANITAIRES INDÉSIRABLES



USAGERS!

SIGNALER LES
ÉVÈNEMENTS
SANITAIRES
INDÉSIRABLES

QU'EST-CE QU'UN ÉVÈNEMENT SANITAIRE INDÉSIRABLE ?



- Un évènement non souhaité ou effet inhabituel affectant la santé
- un évènement lié à la manipulation ou la consommation d'un produit, d'une substance ou survenu lors d'un acte de soin

IL PEUT CONCERNER UN ACTE DE SOINS

Les événements indésirables peuvent faire suite à un acte de soins à but diagnostique, thérapeutique ou préventif ainsi que les actes médicaux à visée esthétique. Les infections associées aux soins sont des événements indésirables.

Les actes de soins sont effectués par un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier...) à domicile, à l'hôpital, en cabinet de ville ou dans une structure médico-sociale (maison de retraite, par exemple).

IL PEUT FAIRE SUITE À L'EXPOSITION À UN PRODUIT

Un événement indésirable, appelé aussi effet indésirable, peut survenir suite à l'exposition à un produit acheté en pharmacie, dans le commerce ou sur Internet.

Il peut s'agir d'un produit (médicament, produit cosmétique, produit alimentaire, produit d'entretien, de bricolage...) ou encore d'une substance présente dans la nature ou l'environnement.

L'événement indésirable peut être consécutif à sa manipulation, sa consommation, ses conditions d'utilisation.

L'événement indésirable peut être déjà connu et inscrit dans la notice ou le mode d'emploi.

POURQUOI SIGNALER UN ÉVÈNEMENT SANITAIRE INDÉSIRABLE ?

En tant que patient, association de patients, consommateur ou usager, vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et la sécurité des produits de santé, des produits de la vie courante et des actes de soins.

Votre rôle est complémentaire à celui des professionnels de santé.

Grâce à vos signalements, les autorités sanitaires peuvent :

- Identifier de nouveaux risques et mieux connaître ceux qui sont déjà identifiés
- Mettre en œuvre des mesures pour prévenir ou limiter ces risques sanitaires, par la diffusion de mises en garde ou le retrait du marché de certains produits

Signaler un effet indésirable lié à des produits de santé (médicament, dispositif médical, etc.) peut aboutir à :

- modifier une notice,
- restreindre certaines prescriptions à des spécialistes
 - ou encore de retirer du marché des médicaments ou du matériel médical jugés dangereux.

Déclarer un événement survenu au cours ou à la suite d'un acte de soins peut contribuer à :

- l'évolution des recommandations des bonnes pratiques, en matière d'hygiène des soins notamment,
- ou à renforcer la vérification de l'identité avant une intervention chirurgicale par exemple.

